



## Espace de Vie Enfantine "l'Omnibulle"

# Tarifs de pension mensuelle pour le jardin d'enfants valables dès le 24.8.2015

### a) Enfants de 1-2 ans

Fréquentation hebdomadaire	Habitants	Fonctionnaires Internationaux	Hors commune	Hors commune et fonctionn. internat.
2 demi-journées	frs. 140.-	frs. 182.-	frs. 210.-	frs. 273.-
3 demi-journées	frs. 210.-	frs. 273.-	frs. 315.-	frs. 410.-
4 demi-journées	frs. 280.-	frs. 364.-	frs. 420.-	frs. 546.-

### b) Enfants de 2-3 ans

Fréquentation hebdomadaire	Habitants	Fonctionnaires Internationaux	Hors commune	Hors commune et fonctionn. internat.
2 demi-journées	frs. 130.-	frs. 169.-	frs. 195.-	frs. 254.-
3 demi-journées	frs. 195.-	frs. 254.-	frs. 293.-	frs. 380.-
4 demi-journées	frs. 260.-	frs. 338.-	frs. 390.-	frs. 507.-

### c) Enfants de 3-4 ans

Fréquentation hebdomadaire	Habitants	Fonctionnaires Internationaux	Hors commune	Hors commune et fonctionn. internat.
2 demi-journées	frs. 120.-	frs. 156.-	frs. 180.-	frs. 234.-
3 demi-journées	frs. 180.-	frs. 234.-	frs. 270.-	frs. 351.-
4 demi-journées	frs. 240.-	frs. 312.-	frs. 360.-	frs. 468.-

Le Conseil de Fondation fixe la participation des parents aux frais de garde au début de chaque année scolaire.

La pension est mensuelle, non divisible et payée sur 10 mois. Le calcul de la pension tient compte des fermetures annuelles. La pension doit être payée au début de chaque mois et au plus tard le 10 du mois, durant les 10 mois d'ouverture du jardin d'enfants. La Direction se réserve le droit de facturer un montant forfaitaire lors de l'envoi d'un rappel concernant des paiements en retard.

L'âge déterminant pour le tarif est celui au 31 juillet précédant la rentrée scolaire.

Les employés des organisations internationales domiciliés sur la commune sont soumis à une majoration de 30% sur le prix de pension.

Le tarif hors commune s'applique pour les enfants dont aucun des parents n'habite ou ne travaille dans la commune de Satigny.

Une situation financière difficile ne doit pas empêcher la fréquentation de l'institution. Les parents peuvent s'adresser à la commune de Satigny pour un éventuel soutien.

-----